Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260122-001_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine.

Membres excusés : BLAIRET Guylaine, BASSEVILLE Cathy (procuration à REGENT Claude), BEASSE Valentin.

Secrétaire de séance : MATHURIN Loïc

Conseil municipal – Séance du 22 janvier 2026

Délibération n° 01 : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir ; « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 495 715,57 €.

CHAPITRE	COMPTE – LIBELLE	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
20 – Immobilisations incorporelles	202 – Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	1 000,00 €	250,00 €
	2051 – Concessions et droits similaires	1 000,00 €	250,00 €
	2088 – Autres immobilisations incorporelles	1,00 €	0,25 €
21 – Immobilisations corporelles	2111 – Terrains nus	235 700,00 €	58 925,00 €
	2115 – Terrains bâtis	158 500,00 €	39 625,00 €
	212 – Agencements et aménagements de terrains	10 000,00 €	2 500,00 €
	2131 – Constructions - Bâtiments publics	62 382,00 €	15 595,50 €
	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	6 306,40 €	1 576,60 €
	2138 – Autres constructions	52 500,00 €	13 125,00 €
	2152 – Installations de voirie	3 000,00 €	750,00 €
	2156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	45 400,00 €	11 350,00 €
	2157 – Matériel et outillage technique	64 900,00 €	16 225,00 €
	2183 – Matériel informatique	16 230,00 €	4 057,50 €
	2184 – Matériel de bureau et mobilier	3 560,00 €	890,00 €
	2188 – Autres immobilisations corporelles	18 400,00 €	4 600,00 €
23 – Immobilisations en cours	231 – Immobilisations corporelles en cours	869 670,00 €	217 417,50 €
TOTAL DES DEPENSES		**1 548 549,40 €**	**387 137,35 €**

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260122-001_2026-DE

Bordereau adopté à l'unanimité (15 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 27/01/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Loïc MATHURIN



